

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_043

BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZA PANIANDY

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TROIS AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **28/03/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	13	8	40

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Madame Marie Lise CHANE TO, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Ridwane ISSA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Jean-Marc PEQUIN donne procuration à Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE donne procuration à Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Bruno ROBERT, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Odile DAMOUR

SECRETAIRE DE SEANCE : **Monsieur Patrice BOULEVART** qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_043

BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZA PANIANDY

Le Budget primitif 2025 de la ZA PANIANDY s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à 3 300 086,98 € et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 725 043,49	1 725 043,49
Investissement	1 575 043,49	1 575 043,49
TOTAL	3 300 086,98	3 300 086,9

En application des règles spécifiques relatives à la comptabilité de stock des budgets annexes « Lotissements », le budget intègre des mouvements réels (se traduisant par des mouvements de fonds) ainsi que des mouvements d'ordre budgétaire (écritures comptables permettant de suivre la comptabilité des stocks et ne donnant lieu à aucun mouvement de fonds effectif ni en dépenses ni en recettes).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 725 043,49 €** selon la répartition, par chapitre, suivante :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	902 000,00
Sous-total mouvements réels		902 000,00
042	<i>Variation de stock des en-cours-de production de biens</i>	<i>673 043,49</i>
023	<i>Virement à la section d'Investissement</i>	<i>150 000,00</i>
TOTAL		1 725 043,49

Les charges à caractère général (902 000 €) correspondent aux dépenses relatives à l'extension de la zone d'activité, à savoir :

- Travaux d'extension de la zone (902 000€).

Les autres dépenses de la section concernent uniquement les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation de la variation du stock de terrains (673 043,49 €) et au virement à la section d'investissement (150 000 €).

2/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **1 725 043,49 €** et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
75	Autres produits de gestion courante	150 000,00
Sous-total mouvements réels		134 000,00
042	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	<i>1 575 043,49</i>
TOTAL		1 725 043,49

Les produits de gestion courante (150 000 €) correspondent aux loyers versés par les locataires.

Les autres recettes de la section concernent uniquement les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation de la variation du stock de terrains (1 575 043,49 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 575 043,49 €** et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	<i>1 575 043,49</i>
TOTAL		1 575 043,49

Les dépenses de la section d'investissement concernent notamment les opérations d'ordre relatives à la comptabilisation du stock de terrains aménagés (1 575 043,49 €).

2/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **1 575 043,49 €** et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
16	Emprunts/ dettes et dettes envers locataires acquéreurs	752 000,00
Sous-total mouvements réels		752 000,00
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	673 043,49
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	150 000,00
TOTAL		1 575 043,49

Les recettes de la section d'investissement retracent les surloyers versés par les locataires-acquéreurs titulaires d'un bail à construction (14 000 €), l'emprunt prévisionnel (738 000€) ainsi que la comptabilisation des stocks de travaux en cours (673 043,49 €) et le virement de la section de fonctionnement (150 000 €).

Ainsi, le budget primitif 2025 de la ZA PANIANDY s'élève, toutes sections confondues, à 3 300 086,98 € dont 1 725 043,49 € pour la section de fonctionnement et 1 575 043,49 € pour la section d'investissement.

- **VU** les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,
- **VU** l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 26 « Pour », 14 « abstentions »

- **D'APPROUVER** au niveau du chapitre, le budget primitif 2025 du "budget annexe ZA Paniandy"

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY